

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **2 AOÛT 2010** de 20h00 À 23 h 37 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Richard Lebel	M. Mario Lebel
M. Martin Gendron	M. Berthier Thériault
M <sup>me</sup> Véronique Dionne	M <sup>me</sup> Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur, le maire M. André Roy. M. François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 15 présences.

**1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;**

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

**2010-194**

**2A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Véronique Dionne propose et elle est appuyée par Martin Gendron d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu M. le maire en maintenant le point 28, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**2B. TRAVAILLEUR DE RUE**

M. Pascal Morin et Tommy Pelletier tous deux travailleurs de rue dans la MRC de Rivière-du-Loup sont venus expliquer leur travail avec les jeunes et comment ils travaillent avec eux afin de répondre à leurs besoins, tout en établissant un climat de confiance entre eux et les jeunes. Leurs activités permettent de ramener les jeunes dans le bon chemin de la vie.

**2010-195**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 5 JUILLET 2010;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2010 tel qu'il est résumé et déposé aux archives. On inscrit au point 21, il est résolu de...

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL;**

Le suivi du procès-verbal est fait et le tout semble correct.

**2010-196**

**5. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

**6. CORRESPONDANCE;**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Ville de Rivière-du-Loup : colloque villes et village en santé;
- ✓ Fabrique Saint-Arsène : commandite système de chauffage;
- ✓ Table famille des 5 cantons : pour une réunion mensuelle;
- ✓ Génivar : facture du 22 juillet 2009 concernant projet expropriation = étude;
- ✓ M. Jean D'Amour : programme de la taxes sur l'essence, la municipalité recevra 562 468 \$ sur une période de 4 ans;
- ✓ Journal Info Dimanche : publicité pour le monde rural est refusée;
- ✓ Ministère des Transports : chemin de mine - route Dionne;
- ✓ Environex : analyse eau potable du projet PRECO sont conformes;
- ✓ Ghislain Bélanger : reddition de comptes du MTQ;
- ✓ Frédéric Jean : rapport d'intervention chez Transport Morneau;
- ✓ Caureq : rapport d'intervention chez Transport Morneau;
- ✓ Rivière-du-Loup Clavigraphe : contrat de location photocopieur;
- ✓ MAMROT : bulletin sur le Web municipal;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : vente d'objets patrimoniaux à afficher;
- ✓ Me Gilles Moreau : dossier expropriation;
- ✓ Me André Lemay : dossier expropriation;
- ✓ SHQ : approbation des prévisions budgétaires 2010;
- ✓ CSSS de Rivière-du-Loup : rencontre le 1 septembre pour activités physiques;
- ✓ CPTAQ : dossier Les Carrières Dubé & Fils Inc : déplacement d'un chemin;
- ✓ Adéodat Gagnon et Léonie April : pour remplir leur fossé;
- ✓ Biologie Aménagement BSL : analyse d'eau potable sont conformes;

- ✓ Obligation pour la municipalité de contrôler la vidange des fosses septiques;
- ✓ Caureq : statistiques annuelles des appels à la centrale;
- ✓ Invitation à un spectacle à l'Hôtel Universel et publicité;
- ✓ ASSS de Montréal : déclaration de permis de la résidence pour personnes âgées;
- ✓ Conteneurs KRT Inc : offre de service;
- ✓ FQM : projet de loi 88, matières résiduelles;
- ✓ Tremblay Bois Migneault : politique sur les contrats municipaux;
- ✓ Construction BML : déclaration sablière au 31 mai 2010;
- ✓ Permis de construction et réparation émis à : Commission Scolaire Kamouraska Rivière-du-Loup, Denis Belzile, Julien Chouinard, Roger Bérubé, Micheline Desmeules, Richard Chouinard, Carol Lebel, Michel Pelletier, Jean Bilodeau, Les Entreprises Lavoie Dion Inc, Marcelle Roy in trust, Rémi Caillouette;
- ✓ Rapport consommation d'eau à 37 916 gallons en moyenne par jour;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2010-197

7. **COMPTES À PAYER;**

Mario Lebel propose et il est appuyé de Richard Lebel d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 150 742.99\$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

2010-198

8. **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ABRASIF;**

Pour faire suite à un appel d'offres par voie d'invitation écrite transmise à 5  
entreprises de la région, la municipalité a reçu deux soumissions soient :

- Transport Yoland Côté et Fils Inc au montant de 7,51 \$ la tonne;
- Tourbière Ouellet & fils Inc au montant de 9,60 \$.

Martin Gendron propose et il est appuyé de Richard Lebel d'accepter la soumission de Yoland Côté & Fils Inc au prix de 7,51 \$ la tonne tel que le document de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2010-199

9. **PRIX ASPHALTE, CONTRAT BML (RUE PRINCIPALE ET DES CÈDRES);**

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'accepter un prix maximal de 120\$ la tonne métrique pour l'asphalte de la rue Principale et de la rue des Cèdres fait par Construction BML. Les estimés sont pour la rue des Cèdres 50 000 \$ et pour la rue Principale 72 500 \$.

Le prix final sera transmis par Construction BML dès que les mesures à asphalter seront connues.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2010-200

10. **LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316;**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 316**

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ARSÈNE**

**ATTENDU QUE** le député de Rivière-du-Loup M. Jean D'Amour accordera une subvention de 11 000.00\$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal(PAARRM) tel que mentionné dans une lettre datée du 21 juin 2010;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se prévaloir de cette subvention;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène désire se prévaloir de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q. chapitre. T-14);

**ATTENDU QU'**un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 5 juillet 2010;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Véronique Dionne, appuyée de Mario Lebel et résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro 316 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de ce règlement.
2. La municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 54 000 \$ pour les fins de ce règlement et ce pour effectuer les dépenses suivantes :
  - poser chaîne de rue (rue du Rocher et des Cèdres) 4 000 \$
  - Recouvrement bitumineux (rue du Rocher – des Cèdres) 50 000 \$
3. Le coût net des travaux est estimé à 54 000 \$
4. Pour payer les sommes décrites au troisième alinéa de ce règlement, le conseil s'approprie les sommes suivantes :

a) la subvention du député M. Mario Dumont	11 000,00 \$
b) le budget immobilisation de voirie	10 000,00 \$
c) le budget de la taxe sur l'essence	33 000,00 \$

5. Le directeur général est autorisé à réclamer la subvention due pour l'amélioration du réseau routier municipal dès que les travaux seront terminés et acceptés par le conseil municipal.
6. Si le coût des travaux est supérieur à 54 000 \$, le conseil appropriera le surplus provenant du programme de la taxe sur l'essence (TECQ).
7. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 2<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2010.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'AOÛT 2010.

**2010-201**

**11. SUBVENTION DE TAXES À PAYER;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé de verser 1000\$ en subvention de taxes à Stéphane Dickner et Cynthia Bélanger pour l'année 2009 et 2010 soit 500\$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**2010-202**

**12. RÉCLAMATION;**

*Claire L. Bérubé et Véronique Dionne mentionnent un conflit d'intérêts et se retirent des discussions.*

Mario Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'accepter la réclamation de M. Marc Dionne pour un bris survenu à sa voiture dans la route Moreault durant les travaux «PRECO» de la rue Principale et ce, pour un prix de 120,07\$.

La municipalité regrette qu'une telle situation soit survenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2010-203**

**13. BARRIÈRE DANS LA ROUTE CASTONGUAY;**

Claire L. Bérubé propose elle est appuyée de Véronique Dionne d'autoriser l'achat de 10 barrières de 12 pieds avec attaches pour la clôture de la route Castonguay. L'achat se fera chez Agriscar à Saint-Arsène.

Le prix des barrières est de 185\$ chacune plus les attaches, ce qui représente environ 230\$ chacune. Ce montant sera payé à même le budget d'entretien de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**2010-204**

**14. NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT POUR LA FORÊT PRIVÉE;**

Consentement à la désignation de l'inspecteur en bâtiment de la municipalité comme adjoint au fonctionnaire responsable de l'application du règlement numéro 167-09 relatif à la protection de la forêt privée.

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup a adopté, le 20 mai 2010, le règlement numéro 167-09 relatif à la forêt privée;

**ATTENDU QUE** la MRC a désigné, par la résolution numéro 2010-218-C, sous réserve du consentement des municipalités locales, les inspecteurs en bâtiments de chaque municipalité comme adjoints au fonctionnaire responsable de l'application du règlement numéro 167-09, monsieur Giguère.

**ATTENDU QU'**à ce titre, ces adjoints seront responsables d'informer les citoyens de leur territoire des normes applicables, de recevoir les plaintes des citoyens, de valider le sérieux de ces plaintes et de vérifier si les demandes de certificats sont complètes;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Claire L. Bérubé, appuyée par Berthier Thériault et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Arsène consente à la désignation, par le conseil de la MRC, de l'inspecteur en bâtiments de la municipalité comme adjoint au fonctionnaire responsable de l'application du règlement numéro 167-09 relatif à la protection de la forêt privée.

**2010-205**

**15. REGROUPEMENT DE SERVICES POUR COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUE;**

**APPUI À LA POURSUITE DES DÉMARCHES AMORCÉES EN VUE D'UN REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES.**

**ATTENDU QUE** l'implantation d'un service d'enlèvement et du transport des matières résiduelles organiques (« collecte à 3 voies ») est une étape incontournable pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec et ceux du plan de gestion des matières

résiduelles (PGMR) de la MRC de Rivière-du-Loup et qu'elle est un préalable au traitement de ces matières par biométhanisation;

**ATTENDU QUE** puisque l'implantation de la collecte à 3 voie est susceptible d'engendrer des coûts supplémentaires pour les municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, un comité intermunicipal sur la gestion des matières résiduelles a été formé pour analyser différents scénarios possibles afin d'amenuiser cette hausse de coût;

**ATTENDU QU'**à la suite de plusieurs rencontres, les représentants des municipalités au sein de ce comité se sont majoritairement entendus afin d'envisager un regroupement de services dans le cadre d'une entente intermunicipale où la MRC agirait comme mandataire, étant donné les économies potentielles pouvant en résulter;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'un projet d'entente intermunicipale qui traduit les principales orientations du comité à ce jour, notamment en ce qui a trait à l'identification d'un mode équitable de répartition des coûts entre les municipalités participantes;

**ATTENDU QUE** la poursuite du mandat du comité et des personnes ressources qui en font partie implique un travail considérable (collecte et compilation d'informations, rédaction d'un modèle de réglementation uniformisée et d'un devis d'appel d'offres à l'intention des entrepreneurs, parachèvement de la rédaction du projet d'entente intermunicipale,) et qu'il importe, à cette étape-ci et avant de poursuivre ce travail, de connaître l'intérêt réel des municipalités dans cette démarche commune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Claire L. Bérubé, appuyée par Mario Lebel

**QUE la municipalité de Saint-Arsène**

- 1) indique qu'elle est d'accord avec les principes généraux contenus au projet d'entente intermunicipale sur l'enlèvement et le transport des matières résiduelles organiques, laquelle entente impliquerait une délégation de compétence à la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) appuie la poursuite des travaux du comité intermunicipal sur la gestion des matières résiduelles dans sa recherche de solutions concertées les plus efficaces et à meilleur coût possible en matière d'enlèvement et de transport des matières résiduelles organiques.

Richard Lebel votre contre cette résolution.

Adopté CINQ VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

2010-206

**16. REDDITION DE COMPTE SUBVENTION DE LA VOIRIE LOCALE;**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 65 662 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe «A» identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe «B» dûment complétée;

**POUR CES MOTIFS,** sur une proposition de Mario Lebel, appuyée de Martin Gendron et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Arsène informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2010-207

**17. COLLOQUE DE ZONE EST DU QUÉBEC;**

Berthier Thériault propose et il est appuyé de Véronique Dionne de payer l'inscription du directeur général et de son adjointe pour le colloque de l'ADMQ, zone Est du Québec qui aura lieu le 9 septembre 2010 à Cacouna. Le coût est de 120\$ pour la journée et ce pour les deux inscriptions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-208

**18. COURS SUR LES CONTRATS MUNICIPAUX POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX;**

Mario Lebel propose et il est appuyé de Véronique Dionne de payer l'inscription de 5 personnes pour le cours aux élus qui aura lieu à Pohénégamook le 14 octobre 2010 en soirée. Le coût est de 25 \$ par personne + les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**19. APPELS D'OFFRES POUR COLLECTE DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION;**

Le conseil rencontrera M. Deschênes de SSAD afin de négocier le renouvellement de son contrat d'enlèvement des déchets et de la récupération au cours des prochains jours.

**20. FABRIQUE DE SAINT-ARSÈNE ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ;**

Le conseil demande au Comité Consultatif d'urbanisme d'étudier le plan de développement déposé par la Fabrique de Saint-Arsène.

2010-209

**21. PRESCRIPTION TRENTENAIRE, DOSSIER ROGER DUMONT;**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la requête introductive d'instance en acquisition du droit de propriété par prescription devant être présentée par Roger Dumont, résidant au 62, rue de l'Église, Saint-Arsène (Québec) G0L 2K0;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons pris connaissance de l'objet de la requête et particulièrement de l'ajout aux titres du requérant de la partie de lot 98, Paroisse de Saint-Arsène, circonscription foncière de Témiscouata;

Il est proposé par Richard Lebel, appuyé de Véronique Dionne que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Arsène en sa qualité de propriétaire de la rue de l'Église n'ait aucune objection à ce que M. Roger Dumont se fasse déclarer propriétaire par prescription de l'immeuble décrit dans la conclusion de la requête.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-210

**22. THERMOSTAT PROGRAMMABLE AU CENTRE DES LOISIRS;**

Richard Lebel propose et il est appuyé de Berthier Thériault de mandater la firme Collin et Dubé, entrepreneur électricien à installer un thermostat programmable pour le chauffage au Centre des Loisirs de Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-211

**23. RÉSOLUTION PROJET DE TAXES SUR L'ESSENCE PHASE II;**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du «Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)» pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**IL EST RÉSOLU QUE :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2010-212

**24. MAIRE SUPPLÉANT DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 OCTOBRE 2010;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Mario Lebel de nommer M. Berthier Thériault maire-suppléant jusqu'au 31 octobre 2010. M. Thériault accepte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-213

**25. SOUSSION DÉNEIGEMENT DE COURS;**

Mario Lebel propose et il est appuyé de Martin Gendron d'aller en appel d'offres pour le déneigement des cours municipales de la municipalité pour une période de trois ans avec une clause d'indexation de carburant à 15 %.

L'offre sera inscrite dans la circulaire municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-214

**26. SOUSSION SOUFFLEUR À NEIGE;**

Martin Gendron propose et il est appuyé de Berthier Thériault d'aller en appel d'offres dans la circulaire municipale, pour la location d'une souffleuse à neige pour une période de 50 heures minimum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2010-215

**27. CONCOURS DE LABOUR;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Mario Lebel de verser 150\$ pour l'activité du concours de labour 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**28. AFFAIRES NOUVELLES :**

2010-216

**A. LOCATION DE NIVELEUSE SANS FRAIS D'OPÉRATEUR;**

Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Martin Gendron d'accepter la demande du Club les Déserteurs de Cacouna qui consiste à préparer le terrain pour la tire de tracteur avec la niveleuse de la municipalité.

Le Club Les déserteurs s'engage à payer le coût du travail sans le salaire de l'opérateur puisque l'employé André Fortin accepte de faire le travail bénévolement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

**B. LAMPE DE RUE;**

M. le maire avise qu'il faudra envisager à court terme l'ajout d'une lampe de rue dans la rue de l'Érable.

**29. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal.

2010-217

**30. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

A 23 h 37, comme la matière à discuter est épuisée, Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Claire L. Bérubé de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

---

François Michaud, *directeur général*  
*Et secrétaire trésorier*

---

André Roy, *maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil qui a eu lieu le **30 AOÛT 2010** de 20h30  
À 22 h 00 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Richard Lebel\*  
M. Martin Gendron  
M<sup>me</sup> Véronique Dionne

M. Mario Lebel  
M. Berthier Thériault  
M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur, le maire M. André Roy. M. François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 20 présences.

Notez la présence de M. Richard Bouchard, géographe, de la firme Génivar.

*\*M. Richard Lebel arrive à 21 h 35 pendant la période de questions.*

1. **PRIÈRE ET BIENVENUE;**

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2010-218

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée par Martin Gendron d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu M. le maire en maintenant le point 6, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2010-219

3. **MANDAT ÉTUDE POUR LA FIRME GÉNIVAR (EXPERTISE ÉMISSAIRE);**

Faisant suite à une offre de service de la firme Génivar datée du 10 août 2010, Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Martin Gendron de mandater la firme Génivar pour réaliser les relevés du déplacement de l'émissaire de la Rue des Cèdres.

Ce travail complète l'offre de service du 31 mai 2010.

M. Mario Lebel vote contre cette résolution, Berthier Thériault et Claire L. Bérubé votent pour.

La résolution est ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

2010-220

4. **MANDAT ÉTUDE POUR LA FIRME GÉNIVAR (MANDAT ARTICLE 22);**

Faisant suite à une offre de service de la firme Génivar visant à caractériser les plantes rares dont le «Sabot de la Vierge», caractériser le site potentiel à la compensation et à réaliser la demande d'autorisation complète au MDDEP en vertu de l'article 22, Claire L. Bérubé propose et elle est appuyée de Berthier Thériault de mandater la firme Génivar à réaliser tous ces travaux selon leur offre de service évaluée à 18 125 \$, qui sera payée à même le surplus accumulé.

La réalisation de ces travaux sur le terrain devraient se faire à compter du 8 septembre 2010.

Véronique Dionne et Martin Gendron votent pour, Mario Lebel vote contre.

La résolution est Adoptée QUATRE VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

2010-221

5. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 305 PAR RÉOLUTION;**

Faisant suite à une plainte reçue par le MARMOT et après vérification des documents municipaux, il est recommandé, de faire la modification du règlement numéro 305 par résolution car la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

Il est proposé par Claire L. Bérubé et elle est appuyée par Martin Gendron d'augmenter la dépense de 150 000.00\$ du règlement 305 suite à la majoration du coût de l'équipement en affectant à cette fin une partie du fonds général pour une montant équivalent à 4 261,25 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

6. **AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucun sujet n'est ajouté à cet ordre du jour.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal. M. Richard Lebel arrive à 21h35 pendant cette période.

2010-222

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

A 22h00, comme la matière à discuter est épuisée, Véronique Dionne propose et elle est appuyée de Berthier Thériault de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.